- D'agrès témoignage il y a 135 pieds du dernier poteau à la grange, 100 piets entre les deux potesux, en tout cela ferait Q-116. à pes près 250 à 300 pieds sur le chemin droit?
- Il as peux pas y avoir 135 pieds comme rous dites. A-116.
- Vous avez entendu le témoir dire qu'il a vait mesuré 135 pieds 0-117.
- du poteau à la grange. C'est mesurer avecl'oeil. J'étais là quand ils ont fait A-117. l'enquête, ils m'ont pas pris de roi pour mesurer.
- Voulez-vous profuire à la Cour les photographies Nos 3 et 4 ?
- 0-118. Oui, monsieur les voici. (Two snapshots Wos 3 and 4 are presented to the Court, marked 4-118. Exhibit "L" and Exhibit "N", signed by the Fresident and attanced to the proceedings.)
- Sur la photo numero 4, c'est bien le commencement de la route et le premier poteau frappé et brisé? Q-119.
- Oui. monsieur. 1-119.
- Sur la photo Euméro 8, oga parlé déune décripitude du terrain, et wous avez prétendu que le camion surgit et dortit de là, et 0-120. vous l'avez aperqu soudainement?
- Oui, monsieur. Le deuxième poteau cassé était entre le premier poteau et l'autre qui est de 5 à 10 pieds de la grange; sur la 4-120. photo numero 4. Ce deuxième poteau n'a pas été reposé.

The Defending Officer delaines to re-examine.

In the opinion of the Court, it is not necessary to comply with Rule of Frocedure 83(B).

The witness resumes seat as accused.

See document marked "N", page 59, for Minute of Adjournment and Reassembly.

The Prosecutor makes a Closing Address. (See document marked "O" attached

The Defending Officer makes a Closing Address.

(See document marked "F " attached.)